

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

52^e année

Février 1960

N° 2

Sur les hauts talons, on avance à pas de géant...

Par Rosemarie Etter

Comme elles trottent sur leurs hauts talons, si minces que l'un se prend parfois dans quelque trappe... Mais elles trottent tout de même. Mêlés aux hauts talons trottent les trotteurs élégants, cheminent ou traînent un peu les chaussures fatiguées. Mais toutes avancent...

Elles progressent, les femmes, au sein du mouvement syndical également. Le collègue Hermann Leuenberger, président de l'Union syndicale, le relevait dernièrement avec plaisir dans « Rendez-vous », la page féminine de l'organe officiel de la FCTA :

C'est aussi évident que réjouissant : l'action syndicale parmi les femmes gagne sans cesse en importance, tant il est vrai que, tant sur le plan national que sur le plan international, on reconnaît toujours davantage la nécessité d'une collaboration directe de la femme au sein des organisations syndicales, ouvertes aux travailleurs des deux sexes.

Au début de 1959, l'Union syndicale a pris une décision de nature à promouvoir efficacement cette collaboration : elle a créé une *Commission féminine permanente* composée de représentantes des fédérations affiliées. Le 9 octobre, le Comité syndical a ratifié la composition de cette commission, dont la première séance a eu lieu le 15 novembre 1959. Les 44 654 femmes affiliées à l'Union syndicale fondent de grands espoirs sur ce nouvel organe. Elles en fondent d'aussi grands sur les dirigeants de l'Union syndicale et des fédérations affiliées ; sans leur appui, cette commission serait assimilable à une locomotive sans feu : elle ne pourrait pas tirer les wagons !

De son côté, la Confédération internationale des syndicats libres, qui compte aujourd'hui 55 millions de membres répartis entre 88 pays, ne se contente plus de voter des résolutions sur l'égalité